

## Communiqué de presse

Paris, le 17 juillet 2023

## **En 2022, nombre record d'opérations d'actionnariat salarié selon l'Observatoire Amundi**

- **42 opérations d'actionnariat salarié réalisées (versus 35 en 2021)**
- **5 entreprises (dont 3 du SBF 120) ont lancé leur 1<sup>er</sup> plan d'actionnariat salarié**
- **80% des entreprises du SBF 120 ayant mis en place une opération d'actionnariat salarié ont été accompagnées par Amundi**

Numéro un de l'actionnariat salarié en France avec 67,4% de part de marché<sup>1</sup>, Amundi dispose d'une base d'étude particulièrement large qui lui permet de livrer chaque année une analyse en profondeur du marché de l'actionnariat salarié à travers son Observatoire<sup>2</sup> qui fête ses 10 ans cette année.

Durant ces 10 années, Amundi a accompagné 75 entreprises françaises de tailles et de capitalisations différentes (61% de Grandes Entreprises<sup>3</sup> et 39% d'Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)<sup>3</sup>) / 76% d'entreprises cotées et 24% d'entreprises non cotées) au travers de 308 opérations déployées dans 129 pays. En 2022, avec 42 opérations d'actionnariat salarié déployées par des entreprises de toutes tailles, la dynamique du marché enclenchée en 2021 se confirme. Pour la seconde année consécutive, les salariés ont investi plus de 3 milliards d'euros dans le capital de leur entreprise, un record également.

### **+20% d'opérations d'actionnariat salarié menées par Amundi en 2022 par rapport à 2021**

Confirmant le rebond de 2021, la dynamique de marché est au plus haut en 2022 : 42 opérations réalisées (contre 35 en 2021), dont 30 initiées par des Grandes Entreprises<sup>3</sup> et 12 par des ETI<sup>3</sup>. Si les ETI retrouvent leur plus haut niveau, il s'agit du nombre record d'opérations chez les Grandes entreprises depuis la création de l'Observatoire.

Avec 5 entreprises (2 Grandes entreprises et 3 ETI) ayant réalisé leur 1<sup>ère</sup> opération sur l'année 2022, l'Observatoire note que depuis 10 ans, 10% des entreprises ont organisé une opération chaque année et 32% au moins une opération tous les 2 ans. Une accélération sensible du nombre d'opérations est à noter sur les 5 dernières années.

### **En France, un salarié sur deux investit dans le capital de son entreprise lorsque celle-ci lui propose d'être actionnaire**

---

<sup>1</sup> Ce qui représente 41,3 milliards d'euros sous gestion - Chiffres AFG au 31 décembre 2022

<sup>2</sup> L'étude porte sur toutes les opérations d'actionnariat salariés collectives (augmentations de capital et cessions de titres) sur la période 2013-2022 réalisées par Amundi : cela représente 308 opérations réalisées par 75 entreprises françaises de tailles et de capitalisations différentes (l'échantillon comprend 61% de Grandes Entreprises (GE) et 39% d'Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) / 76% d'entreprises cotées et 24% d'entreprises non cotées)

<sup>3</sup> Grandes Entreprises : entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : 1) avoir au moins 5 000 salariés;

2) avoir plus de 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan et ETI – entreprise de taille intermédiaire : entreprises ayant entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros

Avec 3,4 milliards d'euros souscrits en 2022, les salariés confirment leur attachement à ce dispositif leur permettant d'être associés au capital de leur entreprise avec :

- 39% de taux de participation moyen aux opérations proposées avec un taux moyen de :
  - 46% au sein des ETI et 36% dans les Grandes Entreprises
  - 50% en France et de 27% à l'international. En dehors de la France, ce sont 3 pays asiatiques qui ont les taux de souscription les plus élevés et où les émetteurs français sont les plus présents
- 4 398€ de souscription moyenne par salarié (abondement inclus) : ce montant est de 5 194€ au sein des ETI et 4 068€ au sein des Grandes Entreprises (cette différence s'expliquant en partie par la plus forte proportion d'opération à effet de levier chez ces dernières).

### **Trois opérations sur quatre réalisées au 1<sup>er</sup> semestre faisaient appel à l'intéressement et/ou à la participation pour financer la souscription**

Si le prélèvement sur compte bancaire reste incontestablement privilégié, les sources de financement pour la souscription aux opérations d'actionnariat salarié sont nombreuses, laissant ainsi plus de possibilités de souscrire :

- Plus de 50% du montant souscrit est financé via l'intéressement et la participation dans les opérations offrant le financement via ces dispositifs collectifs
- L'avance sur salaire est proposée dans une opération sur deux

### **56% des opérations offrent aux salariés 2 avantages financiers : un abondement<sup>4</sup> et une décote<sup>5</sup>. Ces opérations obtiennent les taux de souscription moyens les plus élevés.**

L'Observatoire relève par ailleurs que parmi les entreprises qui proposent un seul avantage :

- 17% proposent uniquement un abondement ; celui-ci est cependant très élevé avec un abondement maximum moyen supérieur à 3 000€
- 22% des entreprises proposent uniquement une décote ; dont près de la moitié ont proposé une décote importante de 25% en moyenne

### **L'abondement n'est pas forcément utilisé en totalité par les salariés**

Sur les 75% des entreprises de l'Observatoire qui offrent de l'abondement<sup>4</sup> :

- l'abondement moyen offert par les Grandes Entreprises est de 2 272€
- l'abondement moyen offert par les ETI est de 2 391€

Or les salariés n'utilisent pas la totalité de l'abondement offert puisque l'abondement moyen consommé par les salariés est de 1 567€ dans les ETI et 868€ au sein des Grandes Entreprises.

### **Les offres dites classiques restent prépondérantes**

Moins couteuses et plus aisées à appréhender pour les salariés, les « offres classiques », fonds investis en quasi-totalité en actions de l'entreprise, continuent d'avoir la préférence des entreprises (78% en 2022).

**Catherine Leroy, Directrice de l'Épargne Salariale et Retraite d'Amundi souligne :** « L'Observatoire by Amundi confirme la belle progression du marché de l'actionnariat salarié. Dix années d'observation approfondie nous montrent combien celui-ci joue un rôle majeur dans le partage de la valeur et plus largement dans la dynamique collective de chaque entreprise ».

La synthèse de l'enquête est disponible sur [le site d'Amundi Épargne Salariale](#)

---

<sup>4</sup> Abondement = participation financière de l'entreprise qui vient s'ajouter au montant effectué par le salarié

<sup>5</sup> Décote = prix d'achat de l'action réduit d'un certain %

## **A propos d'Amundi**

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux<sup>6</sup>, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 1 900 milliards d'euros d'encours<sup>7</sup>.

Ses six plateformes de gestion internationales<sup>8</sup>, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 400 professionnels dans 35 pays.

**Amundi Epargne Salariale et Retraite** accompagne plus de 115 000 entreprises et plus de 4 millions de salariés porteurs avec une offre complète de solutions pour la gestion de leur épargne. Premier acteur du marché de l'épargne salariale en France avec 46,3% de parts de marché<sup>4</sup> et 75,4 milliards d'euros d'actifs<sup>9</sup>, Amundi est également leader dans les domaines de l'actionnariat salarié et de l'épargne retraite.

*Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.*

[www.amundi.com](http://www.amundi.com)



## **Contact Presse**

Daniele Bagli

Tél : +33 1 76 32 75 16

[daniele.bagli-ext@amundi.com](mailto:daniele.bagli-ext@amundi.com)

*Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties : bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, considérées comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.*

---

<sup>6</sup> Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2022 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2021

<sup>7</sup> Données Amundi au 31/03/2023

<sup>8</sup> Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

<sup>9</sup> Données Amundi au 30/06/2022 (Déclaration AFG)